

LE PETIT PÉTRIPONTAIN

BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE PONT-SAINT-PIERRE

LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Je vous présente tout d'abord, avec un peu de retard, tous mes vœux pour cette nouvelle année.

Qu'elle vous apporte surtout la santé, le bonheur et la prospérité.

Que vos souhaits puissent se réaliser.

Nous n'avons pu nous retrouver autour du verre de l'amitié mais nous restons positifs et gardons l'espoir de pouvoir retrouver une vie « normale » prochainement.

Nous avons toutefois pu mettre un peu de gaieté pour les fêtes de fin d'année et de nouvelles idées se préparent déjà pour les prochaines.

A l'aube de cette nouvelle année, nous travaillons déjà sur la réalisation de nouveaux projets, notamment dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » pour lequel nous avons été sélectionnés par l'Etat. C'est notre grande fierté. Je reviendrai sur ce sujet plus loin.

C'est avec plaisir que nous vous présentons ce nouveau numéro du Petit Pétripontain. Je vous remercie pour les retours positifs qui encouragent l'équipe de rédaction à poursuivre et à innover dans l'information qui vous est apportée et les articles proposés.

Je vous souhaite une bonne lecture et reste à votre écoute.

Très cordialement.

Valérie LAVIGNE – Maire de Pont-Saint-Pierre



SOMMAIRE

page 1

- le mot du Maire

page 2

- le dernier conseil municipal
- petites villes de demain
- habiter avec les ruines

page 3

- Noël à Pont-Saint-Pierre
- campagne betteravière
- vitesse à Calleville

pages 4 et 5

- urbanisme - zone inondable

page 6

- associations sportives

page 7

- C.L.E.P.
- logo de Pont-Saint-Pierre

page 8

- Nouvel employé communal
- informations pratiques



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2020

Syndicat de musique : Mme Stéphanie Roussette est désignée nouvelle déléguée de Pont-Saint-Pierre / Avis favorable pour fiscaliser la participation communale (28 000 € cette année)

Admissions en non-valeur : Cela concerne des factures impayées de cantine ou de loyer, de 2010 à 2013, désormais impossibles à recouvrer, après épuisement des différentes procédures (7289, 30 € au total) et des créances « éteintes » suite à un surendettement (4684,18 € au total).

Cimetière : Vote de nouveaux tarifs, 800 € pour une caverne et 660 € pour une case au colombarium ; le tarif de la concession trentenaire est inchangé à 231 €.

Crédits par anticipation : Pour ne pas bloquer les opérations d'investissement entre le 1^{er} janvier et le vote du budget primitif en mars 2021, et conformément à la réglementation, 57 711,15 € pourront être engagés.

Indemnité « covid » : Elle sera versée par Mme le Maire à certains agents communaux, en fonction des heures de travail effectuées pendant le confinement entre mars et mai, pour un total de 1050 €.

Le compte-rendu complet du conseil municipal est à votre disposition à la mairie ou sur le site.

PROJET « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Comme nous l'annonçons en première page, nous sommes fiers d'avoir été sélectionnés avec 4 autres villes de la Communauté de Communes Lyons Andelle à savoir Charleval, Fleury-Sur-Andelle, Lyons-la-Forêt et Romilly-Sur-Andelle, dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » inscrit dans le plan de relance de l'Etat. Sa participation financière sera de 75 %, celle des communes sera de 25 %.

Ce dispositif va permettre aux 5 communes d'être encadrées et guidées, surtout sur l'aspect financier, pour la réalisation de leurs projets autour de six axes :

« la revitalisation commerciale » ; « la rénovation de l'habitat » ; « la rénovation et l'optimisation du patrimoine bâti » ; « le développement durable et les mobilités » ; « la rénovation, la sécurisation et la valorisation de l'espace public » ; « le maintien et le développement de l'accès aux services publics ».

Pour notre commune, les principaux projets énoncés ont été, entre autres :

- la restructuration et le réaménagement du groupe scolaire en intégrant le restaurant et l'accueil périscolaire
- la rénovation de la mairie
- la revitalisation du centre bourg
- le développement de notre patrimoine
- la création de jardins ouvriers, d'un cheminement piétonnier reliant le hameau de Calleville au centre bourg
- Enfin, la mutualisation de projets avec les communes voisines.

PROJET « HABITER AVEC LES RUINES »

Un projet documentaire s'implante à Pont-Saint-Pierre à partir de février 2021.

« Habiter avec les ruines » sera réalisé par Lise Lecocq. Le sujet est la transformation de Pont-Saint-Pierre face au monde en progrès, la comparaison des habitudes d'aujourd'hui avec celles d'autrefois.

Rendez-vous autour de la mémoire collective, du patrimoine local chaque dernière semaine du mois de février à juin 2021 :

Récolte de témoignages, individuels ou collectifs selon les mesures sanitaires en vigueur. Échanges de souvenirs, de photographies, projections d'archives personnelles et publiques se feront chez l'habitant ou dans des salles communales. Grand rendez-vous le samedi 24 avril à Pont-Saint-Pierre (lieu à préciser), apportez vos images et venez consultez celles des autres.

Renseignements : 0650043762 / contact.merveilleuxstudios@gmail.com

NB : Lise Lecocq a habité à Amfreville-Les-Champs et a fréquenté l'école de Pont-Saint-Pierre

NOËL À PONT-SAINT-PIERRE



Nous avons réussi à mettre un peu de gaité en cette période de difficile. Merci aux enfants et parents d'être venus décorer le sapin communal sur la place du Marché samedi 5 décembre. Les enfants ont pu en profiter pour déposer leur lettre au Père Noël dans la boîte installée devant la Mairie.

Le Père Noël et ses lutins ont répondu à une dizaine de lettres.



Nous avons pu avoir la visite du Père Noël sur le marché sous les yeux émerveillés des enfants. Les grands se sont pris au jeu des photos avec l'homme en rouge.



Au restaurant scolaire, un repas amélioré a été offert suivi d'une distribution de friandises. Les tables avaient été décorées par les employées communales pour l'occasion.

Pour nos aînés, n'oubliez pas d'utiliser votre bon de 15 euros chez nos commerçants.

D'autres projets pour le prochain Noël sont déjà en réflexion et votre participation sera la bienvenue.

SÉCURISER LA TRAVERSÉE DE CALLEVILLE

La municipalité est consciente de la vitesse souvent trop élevée des véhicules dans la traversée de Calleville.

A la suite de la réunion de quartier, une réflexion a été engagée avec le département. Prochainement, un comptage sera réalisé afin de connaître la vitesse et la fréquence des véhicules dans ce quartier de Pont-Saint-Pierre (autos, motos, camions).

Dans un deuxième temps, le département proposera un dispositif-test pour réguler la vitesse. En fonction des résultats obtenus, une solution sera étudiée.

BILAN DE LA CAMPAGNE BETTERAVIÈRE

Résultat de nombreuses réunions et d'une bonne coordination entre avec les différents protagonistes (les maires, la Communauté de communes, l'usine Saint Louis sucre et Mme la sous-préfète), la campagne betteravière s'est avérée moins problématique que l'année passée pour la tranquillité des pétripontains en général et des riverains de la RD 321 en particulier.

Plusieurs points positifs :

- Préparation de la campagne en amont
- Augmentation du nombre de parcours, donc moins de camions à travers la vallée de l'Andelle
- Gestion du trafic grâce à un logiciel et une cartographie embarqués dans chaque camion
- Mise en place de GPS Tracking pour géolocaliser les camions (plus de 80 camions équipés sur 200)
- Suivi et recadrage des transporteurs dès les premières anomalies constatées
- Pas de passage de camions la nuit dans la vallée de l'Andelle.
- La cadence élevée de l'usine et sa régularité dans la transformation des betteraves sucrières (14000 tonnes par jour) ainsi que la baisse de rendement de 30% due à la contamination des betteraves par le virus de la jaunisse ont impacté la durée de la campagne (100 jours au lieu des 130 prévus).

Mme la sous-préfète a retenu ce bilan positif et a prévu une prochaine réunion préparatoire le 12 avril 2021 pour préparer la prochaine campagne betteravière.

URBANISME ET ZONES INONDABLES

Le Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal de Pont-Saint-Pierre s'est engagé, il y a sept ans, dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) qui a nécessité deux ans de travail avec un bureau d'études pour réaliser

- Un rapport de présentation qui contient un diagnostic de notre territoire et explique les choix effectués.
- Un projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.) qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme pour l'ensemble du territoire de Pont-Saint-Pierre.
- **Un règlement et des documents graphiques (le plan de zonage) qui délimitent les zones urbanisées (U), les zones à Urbaniser (AU), les zones naturelles et forestières (N), les zones agricoles (A) et fixent des règles générales de construction et d'aménagement à respecter.**

Après une enquête publique et la validation par la Préfecture, le P.L.U. de Pont-Saint-Pierre s'applique depuis le 23 juillet 2015.

Des délibérations du conseil municipal, applicables elles aussi, ont été prises : droit de préemption urbain, installation ou modification de clôture soumise à autorisation préalable.

Le règlement du P.L.U. vous donne les informations nécessaires sur la faisabilité d'un projet, pour

la construction d'une maison ou son extension (pièce d'habitation supplémentaire, véranda, garage, terrasse, charreterie, ...),

l'installation d'une annexe (atelier, abri de jardin, piscine, autre)

des modifications de façade (ouverture de fenêtre ou de porte, changement de revêtement de mur ou de toit, ...).

Ces dispositions réglementaires peuvent varier selon le secteur (la zone) dans lequel vous habitez.

Ce règlement et les documents graphiques sont opposables à toute personne publique ou privée pour l'exécution de tous travaux ou constructions.

Le P.L.U. est accompagné d'annexes (servitudes d'utilité publique, secteurs et éléments de patrimoine à sauvegarder, schémas des réseaux, etc...).

Le dossier complet est à votre disposition à la mairie (version papier ou version informatique) ou sur le site internet : www.pont-saint-pierre.fr rubrique « la commune » dans « urbanisme ».



*Dans la zone U du P.L.U.
Le centre de Pont-Saint-Pierre*

Le Plan de Prévention du Risque d'Inondation (P.P.R.I.)

Il concerne les 13 communes de la vallée de l'Andelle. Il avait été prescrit en 2001 par la Préfecture suite aux inondations de 1999 dues au débordement de l'Andelle et ses affluents. Les inondations de 1985, 2001, les remontées de nappe phréatique, les ruissellements ont été intégrés à l'étude.

Le projet de P.P.R.I. a ainsi défini trois hauteurs d'eau, matérialisées par une carte d'« **aléas d'inondation** ». Les différents types d'occupation du territoire ont été répertoriés : secteurs fortement ou faiblement urbanisés, équipements actuels, projets de construction ou d'aménagement susceptibles d'être affectés par une crue, directement ou indirectement. Ils sont représentés sous la forme d'une carte d'« **enjeux** ».

Le croisement de ces informations (aléas et enjeux) a débouché sur un **zonage réglementaire**, matérialisé par une troisième carte : elle permet, pour tout point du territoire communal, de repérer la zone réglementaire à laquelle il appartient et donc d'identifier la réglementation à appliquer.

Le P.P.R.I. compte ainsi 5 zones :

- **blanche : hors zone inondable**
- **rouge : zone d'aléa fort - constructions nouvelles interdites.**

- **verte** : aléa faible à fort - zone d'expansion de crue correspondant à des secteurs naturels sans urbanisation - constructions nouvelles interdites.



janvier 2018 - les Pâtures - zone verte du P.P.R.I.

- **bleue** : secteurs urbanisés soumis à un aléa modéré à faible - constructions nouvelles possibles mais limitées, avec prescriptions.
- **jaune** : secteurs urbanisés ou non soumis au risque de remontée de nappe phréatique. Les constructions y sont limitées avec prescriptions voire interdites selon les situations.

A chacune de ces zones sont donc associées des interdictions ou/et des prescriptions pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

Ces données sont regroupées dans le règlement qui accompagne cette cartographie, avec un tableau synthétique des prescriptions pour toutes les zones.

Vous pouvez consulter ces documents à la mairie.

A l'issue de l'enquête publique en février 2019, le PPRI a reçu un avis favorable. **Il a été approuvé par la Préfecture le 07 juillet 2020. Il vaut désormais servitude d'utilité publique et s'impose sur le P.L.U. dans tous les projets d'urbanisme pour tout ce qui concerne la prise en compte de l'inondabilité.**

Les démarches

Les dossiers d'urbanisme peuvent être récupérés à la mairie ou sur internet. Ils sont étudiés par un service, la mission Instruction du Droit des Sols (I.D.S.), basé aux Andelys, service créé en commun en 2017 par la Communauté de Communes de l'Andelle et Seine Normandie Agglomération.

Le certificat d'urbanisme

C'est un document d'information, pas une autorisation. Il en existe 2 types

- **Le certificat d'information** (CUa) donne les règles d'urbanisme, les taxes et participations applicables sur un terrain donné. La période d'instruction est de 1 mois.
- **Le certificat opérationnel** (CUb) vous renseigne, si vous avez déjà un projet de construction, sur sa faisabilité, sur l'état des équipements publics (voies et réseaux) existants ou prévus, desservant le terrain. La période d'instruction est de 2 mois.

La demande de certificat est facultative, mais elle est recommandée dans le cadre de l'achat d'un bien immobilier (terrain à bâtir ou maison) ou d'une opération de construction. Ce certificat est valable 18 mois.

Le permis de construire ou la déclaration préalable (appelée aussi déclaration de travaux).

Le délai d'instruction est de 2 mois pour le premier, 1 mois pour la deuxième. Les dispositions du P.L.U. applicables sont recherchées, l'avis de certains organismes est sollicité (syndicat du bassin de l'Andelle, ...). Si des pièces du dossier sont manquantes ou incomplètes, le délai d'instruction est prolongé.



St Nicolas - zone U du P.L.U. - zone bleue du P.P.R.I.

Il faut noter que la rue René Raban, la rue des Hautes Rives, la route de Flipou, les abords du Château et Calleville se trouvent dans un site inscrit appelé «Falaises Seine-Andelle» depuis 1985. Dans ce périmètre, tout projet doit avoir l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (A.B.F.), ce qui entraîne 1 mois de délai d'instruction supplémentaire.

A la fin de la période d'instruction ou avant celle-ci, le service d'urbanisme rend un avis ou rédige un arrêté au nom du Maire de Pont-Saint-Pierre – Mme Valérie Lavigne depuis le 27 mai 2020 – (opération réalisable ou non, permis de construire accordé ou refusé). Le Maire valide cet avis ou cet arrêté par sa signature.

Toute construction, modification, installation nécessitant une autorisation d'urbanisme préalable et réalisée sans cette autorisation constitue une infraction à la réglementation (Code de l'Urbanisme).

DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

LE R.P.F.C.

L'assemblée générale du R.P.F.C.* s'est tenue le 09/01/2021 dans la salle Calvo. Elle était présidée par Frédéric Perrault, en présence des maires de Pont-St-Pierre et Romilly/Andelle. Le président a remercié les élus, les dirigeants du club ainsi que les bénévoles et les arbitres pour le travail effectué durant la saison, perturbée par le début de la pandémie.

Le R.P.F.C. est le 2e club de l'Eure pour les résultats et la 1e association de sport collectif de la C.D.C.L.A.* avec 289 licenciés.

Les deux rapports, moral et financier, sont excellents. Le budget prévisionnel va augmenter grâce à de nouvelles subventions provenant de la F.F.F.*, du département, en plus des subventions de la C.D.C.L.A. et des deux communes.

Le bilan sportif est remarquable également : l'équipe senior A s'est hissée en Nationale 3 (c'est la première fois dans l'histoire du club), l'équipe C est en départementale 1 et l'équipe de futsal joue en régionale 1.

La saison 2020/2021 est actuellement perturbée par la crise sanitaire et tous les matches sont stoppés. Malgré cela, le club vise le maintien en N3 et l'encadrement des jeunes (U 18) pour leur intégration future dans les équipes seniors.

L'élection du nouveau bureau a clos cette réunion. Président : Frédéric Perrault ; Secrétaire : Jérôme Turquet ; Trésorier : Arnaud Bertin ; Responsable technique : Grégory Legros (entraîneur du club ; salarié non élu)

**R.P.F.C. Romilly Pont-St-Pierre Football Club / *C.D.C.L.A. Communauté de Communes Lyons-Andelle
F.F.F. Fédération Française de Football



*Le stade Gaston Philbert
Le terrain des joueurs de la Nationale 3*

LE TENNIS - SQUASH

C'est en présence des maires de Romilly sur Andelle et de Pont-St-Pierre et non sans émotion que Daniel Bizet, le 15/01/2021, a ouvert la 41^{ème} AG du tennis-squash de Pont-St-Pierre. En effet, celui-ci a décidé de cesser son activité de président.

Cette saison a été perturbée, comme pour les autres associations, par la COVID. Néanmoins, les effectifs sont restés relativement stables par rapport à l'année précédente : 116 participants au tennis (dont 90 à l'école de tennis) avec 37 hommes, 12 femmes, 67 enfants ; 15 membres au squash avec 11 hommes, 4 femmes ; soit un total de 131 personnes.



Après le rapport financier, le vice-président Jacques Sichet a retracé le parcours remarquable du président :

Lors de la création du club de Pont-St-Pierre (1979-1980), Daniel Bizet a été embauché comme moniteur. Après le départ de Philippe Barbé, il a été élu président et il le restera pendant 39 ans.

Sous sa présidence ont été réalisés le club-house, le mur d'entraînement, la salle couverte. Le club s'est lancé également dans les compétitions (pour les jeunes et les adultes).

C'est avec Daniel Bizet qu'ont été organisées différentes soirées (bals, concerts de jazz, participations au téléthon, etc...)

Enfin, il a monté le projet 2020 (en stand by pour l'instant) qui consiste, notamment, à couvrir le court N°2 et le mettre en terre battue.

Les membres du club lui ont ensuite offert une plaque commémorative. Puis il a été procédé à l'élection du nouveau bureau.

Président : Benoit Lefebvre ; vice-président : Jacques Sichet ; trésorier : Isabelle Quartier ; secrétaire : Jean-Marc Fessard ; membres du bureau : Philippe Turquet, Eric Poteaux, Véronique Rayet, Ludovic Soudais.



C.L.E.P.

Centre de Loisirs Educatifs de Pont Saint Pierre
Maison pour Tous



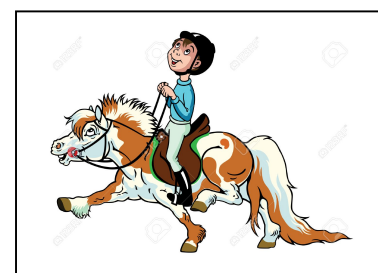
Tu veux passer de bonnes vacances ? Viens au clep !!!

Sandrine, Elsa, Quentin, Lisa et Lilian te proposent des vacances amusantes et enrichissantes du 22 février au 5 mars 2021 sur le thème :

MAGIE DES CONTES ET DES HEROS

Activités proposées :

- Aller à la piscine (si le protocole sanitaire nous le permet)
- Faire de la cuisine
- Réaliser plein de créations
- Préparer une boom et faire la fête
- Faire des jeux
- Aller faire de l'équitation (si le protocole sanitaire nous le permet)
- S'éclater pendant des veillées etc.



INSCRIPTION : Du lundi 01 février au Vendredi 12 février 2021

De 9H30 à 11H30 et de 14H30 à 8h00 (FERME LE MERCREDI)

Pour des raisons d'organisation, il est indispensable de respecter les dates d'inscription.



PROJET LOGO POUR NOTRE COMMUNE

Notre commune ne dispose pas de logo pour identifier et caractériser Pont-Saint-Pierre rapidement, sur tous les supports d'information notamment. C'est un souhait de longue date que nous souhaitons concrétiser.

Alors vous avez des idées, vous êtes doués en dessin ou en informatique ? Venez participer à son élaboration.

Inscrivez-vous par mail : mairie.pont-saint-pierre@wanadoo.fr ou par téléphone au 02.32.49.70.14.

NOUVEL EMPLOYÉ COMMUNAL

Après le départ d'un employé communal, une nouvelle personne a été recrutée.

Ainsi, Mr Benjamin BUREL a rejoint les services techniques de la commune le 4 janvier 2021.



INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie de Pont-Saint-Pierre
54 Grande Rue 27360 Pont-St-Pierre
02.32.49.70.14
mairie.pont-saint-pierre@wanadoo.fr



CommunicationMairiePontsaintpierre



www.pont-saint-pierre.fr



Téléchargez panneau pocket !

LES NUMÉROS D'URGENCE

Gendarmerie : **17**

Gendarmerie de Fleury-Sur-Andelle
02.32.49.00.17

Service d'urgence européen : **112**

Pompiers : **18**

SAMU : **15**

Centre antipoison
02.41.48.21.21

Médecins de permanence : **116 117**

SOS médecins 24h/24 : **36 24**

Pharmacie de garde : **32 37**

Violences conjugales : **39 19**

Enfance maltraitée : **119**

Harcèlement scolaire : **30 20**

La Poste de Pont-Saint-Pierre (02.32.68.37.60)

Horaire d'ouverture :

Lundi : de 9h à 12h

Mardi : de 10h à 12h15

Mercredi, jeudi et vendredi :
de 9h à 12h et de 14h à 17h

Samedi : de 9h à 12h15

Le service de la M.S.A.P. (Maison de Service Au Public) apporte une aide informatique pour des démarches administratives auprès de Pôle Emploi, la Mutualité Sociale Agricole, la Caisse Régionale d'Assurance Maladie, ... **Il est accessible le lundi (de 9h à 9h30) et le vendredi (de 10h à 10h30)**

*La Poste de Romilly-sur-Andelle est ouverte **uniquement le matin, de 9h à 12h (le mardi de 10h à 12h)***

La déchetterie de Romilly-sur-Andelle (02.32.54.47.64)

Elle est gérée par le S.Y.G.O.M. (*syndicat de gestion des ordures ménagères*).

Du 1^{er} octobre au 31 mars, elle est ouverte :
lundi, mardi, jeudi : de 13h30 à 16h45
mercredi, vendredi, samedi :
de 9h à 11h45 et de 13h30 à 16h45